

**TD DE METHODES
DES SCIENCES SOCIALES**

TD DE MR NICOLAS TENEZE

Avertissement :

- Ce document a été rédigé en compilant trois manuels méthodologiques relevant des sciences sociales et politiques, ceux du Curapp, le « Paugam » et le « Quivy »
- Respectez ici dans la mesure du possible celle inscrite sur ce document.

L1, Groupe 2

CORRECTION SYNTHÈSE

La France des Lumières, par Joël Cornette

« Que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain »

Denis Diderot

Rappel synthétique de la note de synthèse

Une note de synthèse consiste à extraire et restituer de **manière résumée**, structurée et ordonnée, le contenu de différents documents.

Principes fondamentaux :

- Le propos doit être clair et précis.
- Il ne faut pas donner son avis. Au contraire, le principe de l'objectivité, de la neutralité est primordial (pas de jugements de valeur)
- Respecter la chronologie abordée
- Respecter l'ordre des arguments
- Lister les titres et sous-titres,
- Identifier les mots clefs, les dates
- Ne pas insérer de détails qui ne se trouvent pas dans le document
- Faire des paragraphes reliés par des connecteurs
- Eviter la paraphrase
- Expliquer le vocabulaire historique
- Ajouter des dates si ces dernières sont absentes, à condition que ces dates soient reliées aux évènements abordés.

Introduction

- 1) Phrase d'attaque ou **d'accroche**
- 2) **Intérêt théorique** du sujet.
- 3) Donner les **références** des documents (date, lieu, auteur, chiffres) ; les problèmes secondaires non traités
- 4) **Définir le sujet.**
- 5) **Problématiser** : trouver un axe pour mettre en perspective les enjeux du problème. Formuler sous forme de question en soulignant le problème, le paradoxe
- 6) Annonce rédigée du **plan** (2 ou 3 parties).

Le corps de la synthèse :

- 1) **Représenter** le document traité, sa problématique et écrire clairement les mots clefs, les expressions théoriques voire parfois mettre en avant un exemple pertinent.
- 2) **Ecrire en face de chaque paragraphie l'idée maîtresse avec le principal exemple sur lequel il s'appuie.**
- 3) Rédiger les titres de parties, les titres des sous-parties, 2 ou 3 arguments par sous parties
- 4) Rédiger une transition entre les parties principales

- Plusieurs documents peuvent être synthétisés en même temps (si problèmes et mots clefs identiques).
- On peut également, dans une même partie, traiter 2 documents qui s'opposent.

Conclusion

- 1) Répondre à la problématique en 1 à 2 phrases reprenant les objectifs généraux et finalités.
- 2) Ouvrir sur une question d'actualité ou d'Histoire

Introduction

« *On a là une période de transition absolutism décisive* » comme l'affirme Pierres-Yves Beaurepaire, à propos du siècle des Lumières, lequel fait suite, selon Voltaire au « Siècle de Louis XIV ». En effet, si l'**Ancien Régime** est une période désignant, en France, les deux siècles précédant la Révolution Française, de 1598 à 1789, selon les Historiens Ernest Labrousse et Alexis de Tocqueville, le « siècle des Lumières » en constitue la dernière période.

Après la mort de Louis XIV en 1715, se développe, d'abord lors de la Régence, un vaste mouvement philosophique, lequel s'appuie ou est impulsé par de multiples bouleversements ayant eu lieu au XVIIIème siècle. Il s'agit d'une période où la France et le Royaume d'Angleterre et d'Irlande s'affrontent autour d'un monde déjà en effervescence lors de la Régence de Philippe d'Orléans, premier coup de canif dans le système de la **Monarchie Absolue**, modèle politique où le roi concentre l'essentiel des pouvoirs, décide seul, et dont l'autorité procède de Dieu dont il est le serviteur séculier.

Le mouvement des **Lumières** tire son nom de la volonté de philosophes européens d'imposer la raison contre les préjugés, la science contre le dogme, la tolérance contre l'arbitraire. Référence à la nature, progrès, nouvel humanisme, redécouverte de l'antiquité et de ses principes politiques et artistiques, optimisme envers l'histoire, lutte contre l'absolutisme sont les autres caractéristiques de la philosophie des Lumières.

Cette philosophie, à la fois fille des événements et muse d'autres faits historiques, est résumé par Joël Cornette. Joël Cornette, l'un des plus grands Historien français spécialiste de l'époque moderne, saisit l'opportunité de rédiger la préface de *La France des Lumières*, de Pierre-Yves BEAUREPAIRE, paru aux éditions Belin en 2014, pour proposer une synthèse de ce que furent les Lumières dans le royaume de France.

Propositions de problématiques (il faut en choisir une):

- 1) Quels événements peuvent expliquer l'émergence des Lumières en France ?
- 2) Comment les Lumières ont-elles pu marquer la France de l'Ancien Régime au XVIIIème siècle ?
- 3) Quelles dynamiques expliquent que le XVIIIe siècle, période d'effervescence protéiforme, aient été le cadre de l'émergence et de l'affirmation des lumières ?
- 4) Comment expliquer qu'au XVIIIème siècle, la France de l'Ancien Régime et de la Monarchie Absolue ait pu connaître un tel bouleversement politique, généralisé
- 5) En quoi, comme l'affirme Pierres-Yves Beaurepaire, « *on a là une période de transition absolutism décisive* » (p.5 par 4)

Dans un premier temps, nous expliquerons comment les Lumières se présentent comme une critique fondamentale des piliers sur lesquels s'adosent la Monarchie Absolue

Puis, nous détaillerons les bouleversements protéiformes marquant tout à la fois la société française et le pouvoir monarchique, le savoir et ses applications, le commerce et la proto-industrie.

Enfin, nous verrons dans quelles mesures Cornette analyse l'œuvre de Beaurepaire comme un exemple méthodologique pertinent pour comprendre de manière objective ce siècle.

I. UNE REACTION CONTRE LE PASSE

I.1 LES LETTRES FACE AUX ABUS DE POUVOIRS

- JJ Rousseau : Emile ou de l'éducation contre les principes moraux de l'époque axés sur les autorités parentales, religieuses, etc...
- JJ Rousseau : Contrat Social : contre l'absolutisme incarné par Louis XV
- Louis Petit de Bachaumont : Mémoires secrets contre les jésuites. Abbé de Chauvelin. La critique vient du clergé lui-même
- Voltaire face à l'arbitraire, les lettres de cachet, l'intolérance religieuse à l'encontre des protestants
- Necker (p.6) : « sur la législation et le commerce du grain » : promotion de la physiocratie, du libéralisme
- L'Encyclopédie de Diderot, d'Alembert etc... résume les savoirs d'une époque, afin de marquer, par l'écrit, une révolution idéologique mêlant observation et expérience.

I.2 L'AFFAIBLISSEMENT DE L'INFLUENCE DE L'EGLISE

- la condamnation des Jésuites (compagnie de Jésus) en raison de leur trop grande influence au sein de l'Eglise, de l'enseignement, de l'Etat
- fronde des jansénistes (Pascal) : « Nouvelles ecclésiastiques »

I.3 UNE JUSTICE EBRANLEE

- L'affaire Calas
- Vers la justice sociale

I.4 UNE MONARCHIE ABSOLUE CONTESTEE

Pour un despotisme éclairé...ou une monarchie modérée ?

Transition : Les piliers de la Monarchie Absolue se fissurent tout en s'adaptant aux évolutions engendrées par les Lumières. Il en résulte de profonds bouleversements.

II. UNE SOCIETE EN MUTATION

II.1 De nouveaux principes philosophiques

- La Raison, la critique contre les préjugés, les dogmes
- Le « bonheur » est une idée neuve (p.5, par 2) ST Just
- « *La nature est écrite en Langage mathématique* » disait Galilée. Réémergence de la science : Isaac Newton, Buffon en science naturelle, Lavoisier ou Monge en Physique

II.2 UN ESSOR ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

- Commerce triangulaire, l'esclavage
- Grâce aux théories économiques : promotion de la physiocratie, du libéralisme
- Affirmation de la Bourgeoisie... contre les autres Ordres
- La France entame sa transition démographique par la baisse de la mortalité : recul des trois principaux fléaux que sont la famine, la guerre et la peste
- Cause : progrès généralisés dans l'agriculture, la médecine, la proto-industrie

II.3 UNE FRANCE TRANSFORMEE

- Une science politique (« science de l'Etat ») par la prise en compte de « l'opinion publique » (p.3 par 4), ici une bourgeoisie lettrée, impliquée, revendicatrice. L'art de gouverner s'effectue non sur des principes, mais sur des critères raisonnés
- De nouveaux rapports de forces idéologiques et sociaux
- L'enrichissement matériel de la société française mais des inégalités

Transition : Après avoir résumé les changements évoqués, Cornette, en historien averti, critique l'œuvre de son confrère, afin de présenter son œuvre comme un exemple réussi d'analyse historique.

III. UNE CRITIQUE D'UNE VISION HISTORIQUE

III.1 UNE METHODE POUR COMPRENDRE

- De grands hommes : Turgot, Louis XV, Louis XVI, les philosophes, les savants : ceux qui règnent réfléchissent et conseillent : Histoire classique
- Ceux qui subissent (P.4 par 1) : Histoire marxiste
- Histoire culturelles, histoire des mentalités, Nouvelle Histoire
- Une Histoire par les documents selon l'école méthodiste

III.2 DES CAUSES DE LA REVOLUTION FRANÇAISE ...

- Un ordre social contesté
- Science, politique, religion en mutation
-

III.3... MAIS UNE TELEOLOGIE CONTESTEE (P.4)

- Une causalité et une finalité critiquées : les facteurs de transformation, les Lumières, l'affaiblissement des pouvoirs n'explique pas tout.
- La volonté de détruire l'ancien régime n'est pas prévisible. Mais la bourgeoisie, une partie de l'Eglise et de la noblesse réclame des réformes
- Il faut éviter de juger une période avec des concepts récents « Ancien Régime », « Absolutisme »

Conclusion :

Le texte résume assez bien les facteurs expliquant le foisonnement généralisé affectant la société française.

Il est dû à la convergence de progrès exacerbant l'affaiblissement de pouvoir. Les bases sur lesquelles reposait la société sont peu à peu remplacées par d'autres mécanismes.

Toutefois, les Lumières ne sont pas forcément la cause ultime de ce qui en sera pour certain l'évidente expression : la Révolution Française de 1789

LE COMMENTAIRE DE DOCUMENT

DISCOURS DE LOUIS XVIII EN 1815

INTRODUCTION

1) ACCROCHE

- **Une Phrase d'accroche : Eviter les banalités du genre :** « de tout temps », « il est de coutume que ».
- Une citation ou le rappel d'un fait historique court et percutant peut faire l'affaire :
- **Ex :** L'échec de la charge de la Garde Impériale à Waterloo met définitivement fin au Premier Empire, amorçant le retour définitif, pour une trentaine d'année, de la Monarchie en France

2) CONTEXTE

- Au contraire, rappeler un fait historique antérieur à la période traitée dans le document, cela pour comprendre les quelques éléments abordés dans le document. Explication du **contexte** contemporain dans lequel s'inscrit un document (avant ou après une guerre, un changement de majorité, une crise économique). Ne pas évoquer des événements historiques postérieurs à la période traitée dans le document.
- Définir le vocabulaire historique (notions, concepts) contenu dans le titre du document, ou dans le document, seulement si ce vocabulaire est indispensable pour comprendre ensuite le contenu du texte. (qu'est ce que l'Ancien Régime, la gouvernance, qu'appelle-t-on la Monarchie Absolue, la collaboration, ect...)
- **Ex :** Le Premier Empire napoléonien conduisit le peuple français et ceux des nations associées à dominer presque toute l'Europe de 1804 à 1814. De Madrid à Moscou et de Naples à Amsterdam, les armées napoléoniennes portent à la pointe de leurs baïonnettes les acquis de la Révolution Française et de l'Empire, mais en s'attirant les réactions nationalistes des peuples soumis ou envahis. Victime du « paradoxe impériale », cet Empire s'effondre du fait des crises économiques, de la faiblesse politique du système napoléonien, le tout sanctionné par plusieurs défaites magistrales à Leipzig en 1813 et Waterloo en 1815. Lors de la première abdication de Napoléon 1^{er}, Louis XVIII, frère de Louis XVI, revient au pouvoir, pouvoir restauré une seconde fois en 1815. C'est alors que débute la Restauration, période mêlant les débuts d'une monarchie parlementaire et la conservation de certains acquis révolutionnaires.

3) DOCUMENT ET AUTEUR

- **Présenter le type de document** (article, extrait d'ouvrage, *discours* document d'archive (Archive nationale, municipale ou départementale), Graphique, tableau, carte (ne pas oublier l'échelle), texte, bio, lettre (confidentielle), discours (rhétorique), loi, décret, constitution, mémoires, frises chronologiques, extraits de romans, article de presse, affiche électorale, caricature.
- **De quoi parle le document ?** Si c'est un article, une affiche, une lettre : Rédiger deux phrases sur le contenu, le sens, l'intérêt. Si c'est un **livre** : le résumer, cad le rendre intelligible sous une taille plus réduite en ne retenant que l'essentiel (se servir du 4^{ème} de couverture). Si c'est un **rapport** : formuler ce qu'il révèle.

- Présenter les **auteurs** par une courte biographie (fonction, pourquoi est-il célèbre, courant idéologique : **Samuel Huntington**, (1927-2008,)), professeur américain de science politique auteur du célèbre *Le Choc des civilisations*, courant néo-réaliste). Ses origines, sa profession, sa tendance, son niveau social. Vous verrez que certains auteurs ont un parcours qui interpelle. Identifier systématiquement la "coloration" théorique /paradigmatique d'un auteur (si possible) à partir des arguments qu'il développe.
- **Ton** de la narration : persuasif, explicatif, véhément, respectueux, etc...

4) LA PROBLEMATIQUE : QU'EST-CE QUE JE CHERCHE ET POURQUOI

- Définir une **problématique transversale** à partir des documents.
- Les questions qui peuvent aider à construire une problématique sont : 1) Quel est le paradoxe dans les concepts de la question. 2) Qu'elle est la faille (méthodologiquement ou théoriquement) de l'hypothèse centrale. 3) Pourquoi le sujet suppute-t-il un malaise, une contradiction, une erreur volontaire dans la formulation. 4) Quels sont les angles morts du sujet, les aspects peu ou pas abordés dans d'autres travaux. 5) Quel est l'intérêt du sujet.
- Il faut qu'elle **soit formulée d'une manière précise et simple. Sous forme d'une question directe ou indirecte.** Cette question peut éventuellement ensuite être subdivisée en **sous Questions**
- **Il faut en choisir une, quitte à abandonner certaines prêtant à confusion.**
- La problématique peut définir le plan qui permet d'y répondre, tandis que la conclusion résume très rapidement les arguments développés et propose des ouvertures.
- Sur un sujet sur la globalisation, elle peut se formuler ainsi: « *l'Etat peut-il se renforcer dans la globalisation malgré le fait que cette dernière aurait tendance à réduire ses prérogatives* ».
- Sur le discours de Louis XVIII : Pourquoi ce discours s'efforce-t-il de réaffirmer les principes monarchiques antérieurs tout en tolérant et conservant quelques réformes issues de la période révolutionnaire et napoléonienne ?

5) LE PLAN

a) PLAN EN 3 PARTIES

- Pour ceux qui revendiquent un cursus dans des disciplines autres que le droit ou la science politique, les enseignants tolèrent des plans ou deux trois ou quatre parties.
- Mais en droit et en science politique, la réflexion s'ordonne en deux parties, depuis sont officialisation dans les Facultés de Droit (notamment par **Émile Garçon** (Juriste français 1851- 1922), professeur à Paris, qui l'imposa pour l'entraînement des candidats aux concours d'agrégation de professeur d'Université).
- Certes, *La division du raisonnement en trois parties*, valorisée tardivement dans l'univers laïque du XIX^e siècle des Facultés de Lettres, a été prônée antérieurement par la *Congrégation de l'Oratoire*, fondée au XVI^e siècle par Saint Philippe Néri. Les Jésuites quant à eux, ces maîtres à penser qui ont formé toutes les élites du XVI^e au XIX^e siècle, l'ont repris, en se référant à la Sainte Trinité. Les philosophes Spinoza, puis de Hegel : la thèse, l'antithèse, la synthèse.

- **Concrètement, cela donne les modèles suivants:**

Typologie des Plans en 2 parties

Type 1 :

- I) Description du phénomène/ Typologie
- II) Evolution du phénomène
- III) Résultat

Type 2

- I) Description du phénomène/ Typologie
- II) Apports
- III) Limites

B) PLAN EN DEUX PARTIES

- Mais comme un plan a pour objectif de transmettre au lecteur un exercice d'intelligence personnelle, dans l'optique d'ordonner, de hiérarchiser, de lier les idées entre elles pour faire aboutir une théorie, le plan repose sur la logique et la rhétorique indispensable dans l'art de raisonner et de convaincre. C'est une architecture de la pensée.
- Donc, il faut penser le plan comme un « **un jardin à la française** », symétrique, bien ordonné avec comme pour le cerveau un côté gauche et un côté droit.
- L'origine en est expliquée par le célèbre historien de l'art, **Erwin Panofski** (l'Institut Aby Warburg de Hambourg dans les années 1930) dans son ouvrage traduit et postfacé par le sociologue **Pierre Bourdieu**, *Architecture gothique et pensée scolastique*. Selon Panofski, il y existe une « analogie » intellectuelle entre deux mondes : celui de la **pensée scolastique** (de l'école-cathédrale) et celui de **l'ordonnement spatial des cathédrales gothiques**. Par rapport aux **cathédrales romanes**, qui étaient très sombres, fermées, rondes, propices au recueillement et à la ferveur individuelle ou communautaire liée à la foi, à l'inverse, les **cathédrales gothiques** firent pénétrer la lumière par leurs vitraux imagés. Et leur structure devint symétrique, non plus ronde (sur le modèle des basiliques romaines et byzantines) : il existe bien désormais un transept gauche et un transept droit.
- La révolution scolastique a engendré par effets connexes une réorganisation des mentalités, un éclaircissement dans la typographie des textes écrits, l'inauguration d'une nouvelle syntaxe aidant la pensée dans son cheminement.
- le **raisonnement binaire** scolastique se retrouve dans la pensée philosophique et logique, dans l'architecture, mais aussi dans la musique, comme dans les mathématiques numériques.

• Plus prosaïquement, il convient de diviser la feuille de brouillon en 6 (pour un plan en 2 parties et 3 sous-parties) ou en 9 (plan en 3 parties) et de remplir les cases.
--

- Les parties doivent être de taille équilibrée. Le cas échéant, le plan est à revoir.
- Pour construire le plan, vous devez adopter une approche **dichotomique** ou **dyadique**. **Concrètement, cela donne les modèles suivants:**

b) Typologie des Plans en 2 parties

1) Plan analytique :

- confrontation de deux analyses ou deux niveaux d'analyse: 1er niveau d'analyse (analyse)/ 2^{ème} niveau d'analyse (critique), Affirmation 1 & 2/ opposition sur les point 1 & 2, Thèse 1/ thèse 2 complémentaire, ou alors jouer sur les complémentarités de concepts et les notions du sujet dans chaque partie.
- 2) **Plan thématique ou typologique** (sujet : les Armes de Destruction Massive): les armes nucléaires, les armes chimiques, les armes radiologiques...
- 3) Plan **Chronologique ou historique (sujet : les cités-Etat dans l'Histoire)** : cités États de l'antiquité, cités_États de l'Italie médiévale. **3^{ème} partie possible** : les cités-Etats actuelles
- 4) Plan **Transversal (sujet : les cités-Etat dans l'Histoire)** : avantages des cités-États, inconvénients : des cités-États. **3^{ème} partie possible** : La réinvention d'un modèle géopolitique face à la mondialisation
- 5) **Plan couplés** : (le *cogito* et l'impensé, l'empirique et le transcendantal, le politique et la politique). I-Apports/II) Limites ; Conditions/II-Effets ; causes/conséquences ; singulier/pluriel ; genèses/usages ; subjectif/objectif ; théorie/Pratique ; fonctionnel/disfonctionnel ; changements/continuités ; officiel/officieux ; mythes et réalités... ; ressemblances/II-différences.

Mais en principe, un plan pertinent ne découpe pas le sujet avec d'un côté un concept, de l'autre un autre comme par **exemple pour le sujet intitulé « Louis XIV et sa cour »**.

Première Partie : Le Roi

1^{ère} Sous-Partie : un roi prestigieux, passionné de grandeur

2^{ème} Sous-Partie : un roi critiqué, voire haï par le peuple

– *Seconde Partie : la Cour*

1^{ère} Sous-Partie : une entreprise dispendieuse

2^{ème} Sous-Partie : une entreprise prestigieuse

Plus pertinemment :

I. Louis XIV : Un soleil, des planètes et des satellites : le roi au centre de la cour

- La cour avant Louis XIV, bastion de la sédition
- La cour, un instrument politique au service de la couronne

II. Le soleil décline, la cour s'affirme : vers une nouvelle société, un rapport de pouvoir

- L'instrumentalisation de la cour dans les revers, une arme à double tranchant
- La solitude de Louis XIV devant la cour : Divorce à la fin d'un règne assombri.

CORRIGE DU COMMENTAIRE DE DOCUMENT : LA REFORME SELON TURGOT

(En vert les étapes, en rouge les notions et les explications, en bleu les extraits de textes)

INTRODUCTION

(Phrase d'accroche) « *Laisser faire les hommes et laisser passer les marchandises* ». C'est ainsi que l'on pourrait résumer l'œuvre économique de Turgot, contrôleur général des finances de Louis XVI.

(Contexte) **Louis XVI**, roi de France et de Navarre (dynastie des Bourbons), succède à Louis XV à partir du 10 mai 1774, date de la mort de son grand-père, un roi détesté autant par la noblesse que par le clergé et le Tiers-Etat. Louis XVI n'a que vingt ans lorsqu'il est sacré roi de France le 11 juin 1775 à Reims. Le jeune monarque hérite d'un royaume puissant mais endetté par les conséquences encore importantes de la **Guerre de Sept ans**, qui opposa notamment la France au Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, tout autour du monde. A l'issue de cette guerre, qui se termina en **1763 par le Traité de Paris**, la France abandonne la plupart de ses colonies aux Amériques et dans l'Océan Indien. De plus, dès 1770, l'économie française souffre de récession et la pauvreté augmente. Aussi, Louis XVI débute son règne par une série d'économies sur le train de vie de la cour de Versailles, où réside le pouvoir monarchique, à côté de Paris, la capitale.

(Auteur) Pour entamer cette nouvelle politique, et ainsi prendre sa revanche sur le roi d'Angleterre en redressant le royaume, le roi choisit comme principal ministre d'Etat le comte de Maurepas et comme contrôleur général des finances, **Anne Robert Jacques Turgot, baron de l'Aulne**. Turgot est né à Paris le 10 mai 1727. Avant son décès le 18 mars 1781, il sera **secrétaire d'Etat à la Marine**, dont le rôle consiste à la fois à s'occuper de la « *Royale* » (surnom de la marine française), du commerce extérieur, des colonies et de la Marine de guerre. Lorsqu'il devient en plus **contrôleur général des finances** (ministre de l'économie et des finances), ses compétences s'étendent également à la monnaie, au commerce intérieur, à la politique fiscale notamment.

(Nature du document) **Turgot** présente dans ce rapport épistolaire les grandes lignes de sa future politique, évidemment inspirée du courant **physiocrate**. La physiocratie est une **théorie économique de François Quesnay qui inspira le libéralisme à la fois politique et économique. Quesnay prône l'estompage des classes sociales, la libre concurrence, la richesse par le travail, une monarchie éclairée et non autoritaire, le plus juste partage des richesses, une agriculture puissante, la propriété privée, la tolérance religieuse**. Cette courte lettre, rédigée par Turgot lui-même le 24 août 1774, à Compiègne, donc juste après l'intronisation, est un exercice commun à chaque ministre récemment nommé. Mais Turgot ne se contente pas d'instruire le roi sur ses projets pour le royaume. En effet, il relie les questions économiques à une réforme générale qu'il souhaiterait plus approfondie, et dont l'axe principal serait la physiocratie.

(Ton du document) Connaissant le caractère affable du roi, Turgot s'adresse au souverain en respectant le protocole monarchique, tout en aménageant dans la lettre plusieurs reproches, témoignant déjà en cela de l'affaiblissement du pouvoir monarchique. Dans cette France de l'Ancien Régime (jusqu'en 1789), la **Monarchie absolue** (régime politique dans lequel le pouvoir procède entièrement du monarque de droit divin, et dans lequel les contre-pouvoirs ne sont que théoriques, et se basant sur le mercantilisme, la religion, la

stabilité politique, la bureaucratisation [Chateaubriand, 1797]) qui émerge vraiment sous Louis XIII, est en 1774 déjà ébranlée par les échecs économiques, la fronde parlementaire, la montée en puissance de la bourgeoisie, de la science, et de l'influence du courant des Lumières.

(Remarquez que des notions historiques ont été, en même temps, définies)

(Proposition de problématiques)

- 1) Comment Turgot compte-t-il s'y prendre pour à la fois réduire l'endettement du royaume, réformer la société d'une monarchie absolue finissante, sans toutefois affaiblir les fondements du système monarchique français.
- 2) Turgot souhaite-t-il, dans cette lettre, améliorer les performances de l'économie française ou, au contraire, en profiter pour appliquer subrepticement, avec peut-être l'aval secret du roi, les théories physiocrates ?

(Annonce de plan) Dans un premier temps, nous verrons comment Turgot analyse la situation socio-économique du royaume de France (I). Fort de ce constat, nous évoquerons les différentes propositions de réformes qu'il formule au roi (II). Enfin, nous expliciterons les obstacles dont Turgot prévoit déjà les effets néfastes sur sa politique (III).

(Proposition de plan : dans un vrai commentaire de document, il est parfois demandé de ne pas indiquer les titres et sous-titres)

I. TURGOT L'OBSERVATEUR AVERTI : UN CONSTAT ALARMANT : UNE FRANCE ENDETTEE (Situation)

« *La position où se trouvent les finances* »...Par ses mots, Turgot décrit d'abord l'état économique du royaume de France. L'économie est sinistrée par des « *abus de tous genres* ». C'est pourquoi, tout en remerciant le roi d'être nommé à ce poste, Turgot insiste dès la troisième ligne sur ce qu'il qualifie de « *fardeau* », celui de redresser la France, donc une tâche difficile et ingrate, nous verrons pourquoi.

A) D'abord, le secrétaire d'Etat à la Marine s'attaque aux propensions bellicistes de ses prédécesseurs. Les guerres précédentes (« *le premier coup de canon forcerait l'Etat à la banqueroute* ») s'effectuent avec du matériel coûteux (armées nombreuses, artillerie, cavalerie, marine), ravagent des régions entières, et obligent à projeter des forces au-delà des océans. La Guerre de Sept ans en est l'illustration, car elle a ruiné le commerce, forcé à des emprunts, et contraint de céder des colonies.

B) Ensuite, Turgot aborde la situation intérieure. Il connaît son sujet. Il fut en 1761 Intendant de la généralité de Limoges, l'une des provinces les plus défavorisés du royaume. Il sait que la politique fiscale est peu rationnelle. Parmi les impôts figure la gabelle sur le sel, le champart sur les terres cultivées, la dîme à destination de l'Eglise catholique et romaine, la corvée (travail gratuit pour le seigneur), la taille, etc... La noblesse et le clergé ne paient pas d'impôts alors qu'ils reçoivent pour certains d'entre eux des pensions, en plus de leurs revenus sur le commerce et l'agriculture. D'ailleurs, il en profite pour cibler « *Des gens intéressés par*

le désordre ». Ce sont les **profiteurs de la crise, c'est-à-dire des propriétaires terriens, des commerçants des nobles et des ecclésiastiques qui concentrent l'essentiel des terres et s'en servent pour spéculer, notamment sur les grains, la principale source d'approvisionnement de nourriture du royaume.**

C) Enfin, Turgot dénonce le système des pensions : « *Elle ne doit pas enrichir ce qu'elle aime* ». La **noblesse de robe et d'épée ainsi qu'un certain clergé bénéficie de versement de pensions aux personnes influentes du royaume, mais souvent à la suite d'intrigues. Ces pensionnés ne sont pas très utiles à l'économie du pays, car ils ponctionnent le budget déjà en déficit, cela « *au dépend de la subsistance de son peuple* ». Dans cette société où **85% des sujets sont des paysans, une partie des richesses est gaspillée à entretenir des élites.** Or, Turgot, en physiocrate, préfère privilégier la classe productive, c'est-à-dire les paysans.**

(Transition) L'audit du royaume reste sans ambiguïté. Il faut réformer. Mais quels sont les mesures proposées par Turgot pour sortir de la crise ?

II. TURGOT LE THEORICIEN : REFORMER LA FRANCE SELON LES PRINCIPES PHYSIOCRATES (les changements)

« *Pas de banqueroute, pas d'augmentation de la taxation, pas d'emprunt* ». En dehors de cet apophtegme, ce texte n'est, il est vrai, pas très explicite en la matière. Turgot ne doit pas effrayer le roi et donc ne fait que subodorer la nécessité de profonds changements. « *Des plans d'économie [...] Plus que jamais d'une nécessité indispensable* ». Dans cet échange épistolaire, Turgot résume les théories déjà exprimées dans ses propres écrits antérieurs (*Lettres sur la liberté du commerce des grains, 1770*).

A) D'abord, pour lui, la société ne doit pas être scindée en ordres, mais en trois classes : les paysans, les salariés et artisans, et les propriétaires. Sur cette base, il souhaite décréter un **impôt unique en proportion des revenus, donc plus égalitaire.** Pour rembourser la dette, il ne faut « *point d'augmentation des impôts* », au risque d'appauvrir encore le peuple, mais favoriser la création de richesses, susceptible, ensuite, d'accroître les revenus de la couronne. **Il veut abolir aussi le servage, non pour des questions morales, mais parce que ce système d'exploitation n'est pas rentable.**

B) Ensuite, le système des pensions doit être aboli « *cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans et comparer la misère de ceux auxquels on est parfois obligé de l'arracher par des exécutions les plus rigoureuses à la situation des personnes qui ont le plus de titres pour obtenir vos bienfaits* ». Turgot brise le **tabou de la société d'ordres (ceux qui prient, ce qui travaillent, ceux qui combattent)**, une division sur laquelle s'appuie l'autorité des hauts nobles et du haut clergé.

C) Puis, Turgot se concentre surtout sur la critique du mécanisme de la dette : « *Pas de banqueroute, [...] pas d'emprunt* ». Tout emprunt coûte cher et engendre des hausses d'impôts, lesquels n'encouragent pas le travail. Les intérêts grèvent le budget. Turgot n'est toutefois pas hostile aux emprunts « *emprunter que pour liquider les dettes anciennes* ». Mais

il les préconise pour rembourser des dettes dont le montant n'a pas évolué au fil des années, et donc aisément remboursables avec de l'argent frais. Il n'est pas question de financer une guerre, de nouvelles pensions ou des dépenses qui ne soient pas utiles immédiatement au royaume. Turgot craint la banqueroute, c'est-à-dire rien moins que la faillite. Dans ce cas, l'Etat ne pourrait plus assurer son fonctionnement, les dépenses excédant de beaucoup les recettes. La nécessité de réaliser des économies (« *l'engagement qu'elle a pris elle-même de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie* »), en fait voulue par Louis XVI, est clairement exprimée par cette antienne « *réduire la dépense au-dessous de la recette* ». Autrement dit, la politique de Turgot vise à obliger les ministères à des restrictions budgétaires. Toutes les dépenses doivent désormais être soumises à l'approbation au contrôleur.

(Transition) Mais « *économiser une vingtaine de millions* » pose problème. Effectivement, le budget est déficitaire de 22 millions de livres. En outre, le royaume de France doit rembourser 335 millions de livres. Evidemment, les cibles de Turgot susceptibles de supporter les économies, vont évidemment exprimer leur mécontentement.

III. TURGOT LE PRUDENT : DES OBSTACLES PUISSANTS DIFFICILES A SURMONTER (résultats/ limites)

Turgot consacre la moitié de sa lettre à prévenir le roi de la réaction prévisible des opposants. Il prévient, se remémorant les nombreux autres ministres écartés sous Louis XV, qu'il devra affronter des « dangers ». Ils sont nombreux.

- A) Notons d'abord qu'à travers le ton respectueux de la fonction royale, le premier trésorier de France ose prodiguer des conseils au monarque, ce qui souligne déjà un net affaiblissement de l'autorité royale. D'ailleurs Turgot mentionne à la fin du document qu'il s'adresse à l'homme « *plutôt qu'au roi* ». Or... « *le roi n'est pas un sujet* » (ref film Ridicule «). Cet échange d'égal à égal est donc inédit. Certes, « *Le bonheur des peuples* » est souhaité par Turgot, d'abord pour renforcer l'amour que ce peuple apporte au roi. Généreux et compréhensif, Louis XVI l'est également avec Turgot (« *la bonté touchante avec laquelle elle a daigné me rassurer* », « *l'homme honnête, juste et bon* »).
- B) Evidemment, ses premiers détracteurs seront les « *courtisans* », bénéficiaires des pensions. Il sait que leurs influences et leurs pouvoirs seront suffisants pour le faire échouer. « *Vexations* », « *je serais calomnié* ». Ici sont dénoncés les ragots, les écrits de certains penseurs, les gazettes, parfois manipulés par les opposants à toutes réformes, dont une partie du clergé et de la noblesse. « *Ceux qui gagnent à ces abus* », c'est-à-dire les autres parasites que sont les conseillers, les proches, les favorites (ref la Pompadour) les charlatans gravitant autour du roi, ont les moyens de le faire choir, de discréditer sa politique.
- C) Enfin, Turgot reste franc quant à « *la générosité de votre majesté* », sous-entendant le caractère faible du roi, dominé par sa femme, sa propre famille et quelques autres proches. Sans ambages, il critique le risque de voir le roi lui-même influencé par son entourage, ce qui signifie que Louis XVI ne peut et ne sait gouverner seul, car il n'a

pas l'autorité pour cela. De même, le roi serait de nature changeante « *votre majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses* » s'il modifie son comportement vis à vis de Turgot.

CONCLUSION

En 1775, la « guerre des farines », série de troubles d'approvisionnement des villes en grain, illustre les failles de l'économie française. Les réformes n'ont pas le temps d'être appliquées, et se heurtent d'ailleurs à de nombreuses oppositions. La révocation de Turgot en 1776 prouve que ses craintes étaient fondées, au regard de la puissance des opposants à sa politique. Après tout, les difficultés de réformer la France sont aussi évoquées aujourd'hui, avec aussi à la clé des limogeages (ref à Turgot). Cela n'est pas paradoxal, dans la mesure où les réformes d'inspirations physiocrates portent les germes d'une remise en cause des fondements de la société de l'Ancien Régime et de la Monarchie Absolue. La réaction nobiliaire l'emporte, mais la bourgeoisie s'appuiera sur de nouveaux principes pour s'imposer, au début de la Révolution française.

PROPOSITION DE CORRECTION DE LA SYNTHÈSE

<p>EDIT CONCERNANT CEUX QUI NE FONT PAS PROFESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE, EDIT DE TOLERANCE (NOVEMBRE 1787)</p>

« A l'exemple de nos augustes prédécesseurs, nous favoriserons toujours de tout notre pouvoir les moyens d'instruction et de persuasion qui tiendront à lier tous nos sujets par la profession commune de l'ancienne foi de notre royaume ». La messe est dite...

Depuis l'émergence des **Guerres de Religion** en France, au milieu du XVI^{ème} siècle, les princes français sont confrontés à de profonds troubles sociaux, politiques et évidemment confessionnelles, notamment parce que d'autres Etats souhaitent s'ingérer dans ces conflits comme prétexte pour envahir la France (Espagne du côté des catholiques, Etats allemands et Royaume-Uni du côté des protestants). En 1598, le roi de France et de Navarre Henri IV, ancien protestant, fait imposer l'**Edit de Nantes**, accordant la reconnaissance et la protection des Huguenots dans le Royaume. Son fils Louis XIII, par l'**Edit d'Alès en 1613**, revient partiellement sur l'édit de son père en supprimant les places de sûreté des protestants contre la promesse de la liberté de cultes. Le royaume, où règne un monarque de droit divin, un monarque absolu, ne peut tolérer que le culte catholique, car il représente l'unité et le fondement de la monarchie. La religion catholique se distingue des autres versions du christianisme, à partir du début du XVI^{ème} siècle. Le **Concile de Trente** (1545) réaffirme le dogme et les pratiques, tout en réformant certains aspects, et légitime le principe du *Cujus Regio, Ejus Religio* (A chaque royaume sa religion). Sous Louis XIII, le royaume de France, dédiée à la Vierge Marie, est faite « *fille aînée de l'Eglise catholique et romaine* ».

Mais en 1685, la **révocation de l'édit de Nantes** (traité de Fontainebleau) est décidée par Louis XIV, lequel revenait sur la décision d'accorder des privilèges au culte réformé en France. Désormais, les sujets du royaume de France de confession israélite ou protestante devaient être obligés d'embrasser la foi catholique. Ce qui refuse de s'y plier doivent émigrer à l'étranger, ou subir les **dragonnades** (expéditions punitives). Louis XV, arrière-petit-fils du roi soleil, allège bien les restrictions mais sans revenir sur le fond.

Devenu roi en 1774, Louis XVI, lui aussi monarque absolu, souhaite profondément réformer le royaume. Après une série de concessions au parlement, à la bourgeoisie et au Tiers-Etat, il entend assouplir cette révocation, à la suite de violences, et à l'**affaire Calas** (1762) aux conséquences politiques et intellectuelles encore présentes. Louis XVI craint également que les protestants restés en France et convertis en façade, représente une menace. La seule solution pour calmer les critiques des philosophes et économistes des Lumières (favorable à la tolérance), tout en coupant l'herbe sous le pied des opposants, réside dans cet édit de Tolérance, en 1787, alors même que la colère s'étend dans tous le royaume à

causes de crises multiples. L'**édit de Versailles**, signé le 7 novembre 1787, enregistré au parlement le 29 janvier 1788, octroie aux non-catholiques, c'est-à-dire aux protestants calvinistes et luthériens, aux juifs et aux jansénistes le bénéfice de **l'Etat civil** (reconnaissance administrative et juridique en tant que non catholique).

Comment expliquer que Louis XVI, incarnation théorique de la monarchie absolue, et protecteur de la religion catholique (officielle dans le royaume) souhaite revenir sur l'une des réformes fondamentales de son aïeul Louis XIV, au risque d'affaiblir encore son autorité, laquelle procède de surcroît du divin.

Dans une première partie, nous verrons comment Louis XVI justifie la nécessité d'une réforme. Ensuite, nous analyserons les mesures qu'il décrète.

Ce texte législatif débute par un rappel historique des précédentes décisions royales, en l'occurrence celle prise par Louis XIV, son ancêtre de la dynastie des Bourbons, et qui demeure une référence absolue. Pourtant, rapidement, le roi se fend d'une première critique sur les conversions dites « trompeuses », c'est-à-dire celles exigées sous la pression judiciaire (procès, dragonnades, expulsions). Exclus de l'Etat civil, c'est-à-dire considérés comme des sujets de seconde catégorie, les non catholiques, les juifs et les protestants ne peuvent passer par les 7 sacrements (extrême-onction, baptême, ordination, communion, mariage, confession, eucharistie, confirmation) pour ensuite se faire enregistrer comme sujet de plein droit. Dans ce premier paragraphe, Louis XVI récuse également les violences faites aux convertis, violences non conformes à l'esprit de tolérance du siècle des Lumières.

Ensuite, le roi précise que l'unité du royaume est essentielle, même au-delà des mers. En effet, dans les colonies (Antilles et récent territoires annexés) résident des juifs et des protestants, que le royaume ne peut laisser de côté, en raison de leur poids politique et religieux. Il est écrit que les conversions forcées sont, de plus, contre-productives, car non sincères. En effet, les convertis de force, surtout les natifs des religions non catholiques, ne respectent pas vraiment les dogmes et les usages, pratiquant un dévoiement volontaire ou involontaire du culte.

Aussi, pour éviter des troubles au sein de familles, des conflits sociaux, une mauvaise appréciation du nombre réel de catholiques, et la distorsion entre le droit naturel et le droit positif (loi), le roi souhaite légiférer au profit apparents des juifs et des protestants, mais aussi en matière de « sectes », termes ici volontairement péjoratif, désignant probablement les jansénistes, mouvement religieux mêlant catholicisme et protestantisme, incarné naguère par Pascal.

Transition : Après avoir confirmé la place centrale du catholicisme comme religion d'Etat, le roi décide plusieurs mesures susceptibles de faire bénéficier aux non-catholiques de nouveaux droits, et ainsi davantage contrôler une population risquant de nuire à son pouvoir.

Dans un premier article, les droits des catholiques dans l'Etat civil sont maintenus, afin de ne point les léser par rapport aux non catholiques et ainsi éviter des troubles en tentant d'en maîtriser d'autres. Il est aussi fait mention des personnes immigrant souhaitant s'installer en France, sans doute des commerçants et des habitants de provinces récemment acquises ou en voie d'intégration, comme l'Alsace, la Lorraine ou la Corse. Les ingénieurs et techniciens, très demandés dans un royaume connaissant des transformations économiques, mais aussi des artistes, sollicités par la noblesse et la bourgeoisie, sont aussi concernés, ce qui signifie une prise de conscience pertinente des différents cas de figures. Seules ne sont pas incluses les professions interdites aux non-catholiques, à savoir l'enseignement ou la justice, en raison de leurs importances politiques.

Le deuxième article autorise les mariages conformes à l'ordre civil, dont les bénéfiques sont aussi transmissibles à leurs enfants. Il s'agit d'éviter des unions adultérines notamment. L'article suivant prévient que tout rassemblements communautaires susceptibles de devenir un contre-pouvoir est interdit. Enfin, dans le dernier article, le roi n'autorise pas non plus la reconnaissance d'un clergé autre que catholique, ou d'une justice ou administration parallèle, afin de ne pas nuire à l'administration royale ou provinciale. Ici, les actes officiels en réalité falsifiés par les non-catholiques sont condamnés. Pour éviter cela, les législateurs catholiques du royaume se mettront à la disposition des non-catholiques.

Au final, Louis XVI pratique là la politique de l'intégration et de l'amalgame des juifs et de protestants, à travers la souplesse plutôt que la force. Mais cet édit ne fait pas vraiment acte de tolérance. Au contraire, il officialise des pratiques informelles et en condamne d'autre. En 1789, par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la liberté religieuse remplace la « tolérance religieuse » dont cet édit marque finalement une timide étape transitoire.